

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 27 avril 2011 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 modifié portant nomination au Conseil supérieur de la pharmacie

NOR : ETSH1130311A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu les articles D. 5125-62 et suivants du code de la santé publique ;  
Vu l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au Conseil supérieur de la pharmacie ;  
Vu l'arrêté du 4 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au Conseil supérieur de la pharmacie,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du Conseil supérieur de la pharmacie, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de leur prédécesseur :

1. En tant que membres titulaires :

a) M. Benoît THIEBAUT, représentant l'Association de pharmacie rurale, en remplacement de M. Yves TROUILLET ;

b) M. Claude CASTELLS, représentant la Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique, en remplacement de M. Yves KEROUEDAN ;

c) M. Frédéric LAURENT, représentant l'Union nationale des pharmacies de France, en remplacement de M. Claude JAPHET.

2. En tant que membres suppléants :

a) M. Christophe KOPERSKI, représentant la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, en remplacement de M. André KUYPERS ;

b) M. Philippe GODON, représentant la Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique, en remplacement de M. Jean-Luc DELMAS.

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 avril 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané  
de la directrice générale de l'offre de soins  
et du chef de service :  
*L'adjoite au sous-directeur des ressources  
humaines du système de santé,*  
M. LABORDE-CHIOCCHIA